

Les Films du Spectre 9, rue du Vieil Hôpital 67000 Strasbourg - France

Tel.: +33 (0)9 52 83 73 88

RÈGLEMENT OFFICIEL DE L'INDIE GAME CONTEST 2020

L'Indie Game Contest est organisé par l'association Les Films du Spectre (ci-après dénommée « le commanditaire ») domiciliée à Strasbourg dans le cadre du Festival Européen du Film Fantastique de Strasbourg, qui se déroule du 11 au 20 septembre 2020.

Site: http://strasbourgfestival.com/

Facebook: Festival.europeen.film.fantastique.Strasbourg

Twitter: @FantasticStras

Instagram: fantasticstras

Directeur artistique: Daniel Cohen

Directrice artistique adjointe : Consuelo Holtzer

Chargé de mission section Jeu Vidéo : Alexandre Lefebvre

Programmateurs de la section Jeu Vidéo : Daniel Cohen, Alexandre Lefebvre

Contact: <u>igc@strasbourgfestival.com</u>

1. **Comment participer**

La compétition est ouverte aux jeux indépendants développés sur Microsoft Windows, OS X, Linux, consoles, plateformes mobiles et portables (Android, iOS, Windows Phone...).

Chaque personne ou entité qui participe au concours s'engage à respecter les termes de ce règlement officiel, qui sont définitifs et sans appel pour toutes les questions relatives au concours.

Pour participer au concours, le participant, qui est par ailleurs admissible en vertu de ces règles officielles, doit éditer en totalité le formulaire de soumission afin de valider l'inscription de son jeu avant le 15 juin 2020 (date de clôture des soumissions).

Le formulaire de soumission sera considéré comme complet que si l'ensemble des informations liées au jeu et à son représentant auront été totalement saisies.

Le formulaire de soumission de jeu est accessible sur la page des soumissions du site internet http://strasbourgfestival.com/soumission/ jusqu'à la date mentionnée ci-dessus.

Tout formulaire incomplet, toute archive incomplète, tout élément manquant disqualifiera automatiquement le jeu de la compétition.

Les choix du commanditaire et du jury sont définitifs et ne pourront être contestés.

2. Processus de sélection

Les jeux seront d'abord présélectionnés par un comité choisi par le commanditaire. Le comité de sélection examinera les jeux proposés et sélectionnera les finalistes pendant une période allant du 16 juin 2020 au 1^{er} juillet 2020. À compter du 15 juillet 2020, les finalistes seront avisés de leur sélection par e-mail. Lors du festival, un jury de professionnels, issus de l'industrie vidéoludique et sélectionné par le commanditaire, déterminera le jeu gagnant.

3. Présentation des jeux finalistes

Les jeux finalistes seront :

- présentés dans le catalogue et sur le site Internet du Festival ;
- en libre accès pour le public au Shadok à Strasbourg, où se déroulera la section Jeu Vidéo du Festival, que l'équipe de développement soit présente ou non. Le public est invité à jouer aux jeux finalistes du 11 au 20 septembre 2020.

Veillez à prendre note de la suite :

- chaque jeu sera évalué par le jury dans la version retenue par le comité au moment de la sélection ;
- une version mise-à-jour du jeu peut-être acceptée à condition que celle-ci n'alterne en rien les idées fondamentales de game design ou de direction artistique du jeu tel qu'il a été soumis. Ces versions mises à jour peuvent être adressées au commanditaire jusqu'au 1^{er} Septembre 2020.

4. Lauréats et prix

Tous les jeux gagnants seront annoncés lors de la cérémonie de clôture du festival. L'Octopix sera décerné par le jury au lauréat et le Prix du public récompensera également un jeu finaliste pour lequel

les festivaliers auront pu voter au Shadok pendant la durée du Festival. Si aucun représentant du jeu n'est présent, les prix seront envoyés par voie postale.

Les finalistes seront autorisés à utiliser le logo officiel de l'IGC notifiant leur sélection.

Les lauréats recevront un diplôme et un logo officiel de l'IGC les désignant comme gagnants.

Le nom des lauréats sera publié sur le site du Festival (strasbourgfestival.com) et sur les réseaux sociaux le 20 Septembre 2020. Pour ceux qui souhaitent obtenir les résultats par voie postale peuvent envoyer une enveloppe timbrée auto-adressée à:

Les Films du Spectre 9, rue du Vieil Hôpital 67000 Strasbourg France

5. Admissibilité et restrictions

Tout jeu soumis doit répondre à ces critères.

Indépendamment créés : un jeu vidéo sera considéré comme indépendant s'il est créé indépendamment du support financier d'une entreprise d'édition (hors « labels indépendants ») et développé par une équipe qui conserve son indépendance de créativité. Le comité de sélection se réserve le droit de décider du caractère indépendant des jeux sélectionnés.

L'utilisation de la technologie tierce : les jeux qui utilisent des moteurs tiers de jeux, middleware, ou d'autres logiciels ou technologies ne sont éligibles que si le participant possède tous les droits nécessaires relatifs aux licences desdits logiciels.

Droits : avant de soumettre un jeu, le participant doit avoir obtenu l'autorisation écrite de toutes les personnes ou entités détentrices de droits sur ledit jeu.

État de développement : un jeu peut concourir si sa distribution n'est pas antérieure au 1^{er} janvier 2020. Ceux encore en développement (version pré-alpha, alpha ou bêta) ou ceux terminés mais non distribués sont également éligibles.

Plate-forme : les jeux inscrits pourront fonctionner sur au moins l'une des plate-forme sur laquelle il est développé : Windows, OS X, Linux, consoles, plates-formes mobiles et portables.

Tout participant soumettant un jeu qui nécessite un matériel spécifique (par exemple, entrée rare ou dispositifs d'affichage spéciaux, anciennes consoles, etc) peut être contacté par le commanditaire pour obtenir ce matériel à la seule charge du participant.

En s'inscrivant au concours, chaque participant dégage le commanditaire, et chacun de ses dirigeants, de toute responsabilité découlant de, ou lié à toute blessure, dommage ou autre perte personnelle (y compris informatique) ou réclamation d'aucune sorte découlant de ou en relation avec une violation de ces règlements officiels du concours, ou lié au déplacement et au déroulement du festival.

6. Promotion

Chaque finaliste consent à l'utilisation de son nom, logo (le cas échéant), de son pays de production, et des médias du jeu pour la promotion et l'administration du concours, sans rémunération supplémentaire, dans la mesure permise par la loi. De plus, chaque participant autorise l'utilisation de son jeu pour la promotion du Festival lors d'autres événements auxquels son organisation participerait, au cours de l'année précédant l'édition suivante du Festival.

7. Responsabilités

En s'inscrivant au concours, chaque participant déclare et garantit au commanditaire que:

- cette personne est soit le participant (si le participant est une personne physique) ou un représentant pleinement habilité par le participant à le représenter (si le participant est une entité commerciale);
- le participant et le jeu sont pleinement conformes à toutes les exigences d'admissibilité et toutes les autres dispositions du présent règlement officiel;
- le jeu présenté est une œuvre originale du participant sur laquelle il détient tous les droits nécessaires, et ni le jeu proposé, ni la reproduction, l'utilisation, l'affichage, l'exécution, ou la distribution du jeu ne seront contrefaits ou détournés de la propriété intellectuelle ou d'autres droits de propriété de toute personne ou entité.

8. Annulation

Le commanditaire se réserve le droit d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le concours à sa seule et entière discrétion si le concours devient techniquement corrompu ou s'il n'est pas capable de se dérouler comme prévu, y compris en raison d'infections par virus informatique, de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, fraude, défaillances techniques ou toute autre cause indépendante de la volonté du commanditaire qui pourrait corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du concours. Dans un tel cas, le commanditaire affichera un avis sur le site web du Festival et sur ses réseaux sociaux

9. Divers

Si une partie de ces règles officielles est jugée par un tribunal de juridiction compétente comme étant invalide, illégale ou non exécutoire, cette partie sera réputée modifiée ou supprimée dans la mesure nécessaire, de l'avis de la Cour, pour la rendre exécutoire tout en préservant l'intention initiale du commanditaire, et les parties restantes du présent règlement officiel resteront en vigueur et de plein effet. Le concours sera régi par, et ces règlements officiels seront interprétés par, et appliqués conformément aux lois de l'État Français, sans égard aux principes de conflit de lois. Le concours est nul là où la loi l'interdit. Tout litige découlant de, ou lié à ces règlements officiels du concours, le festival, ou tout prix doit être portée exclusivement devant les tribunaux français, et le promoteur et chaque participant renoncera irrévocablement à toute objection du lieu et la compétence de celle-ci.

Annexe – le formulaire de soumission

Le candidat ou personne désignée comme représentant de l'équipe de développement

Nom*:
Prénom* :
Date de naissance :
E-mail*:
Téléphone :
Site officiel du jeu:
Le jeu
Nom du jeu :
Nom du studio de développement :
Pays de production :
Résumé (scénario + game design) :
Genre(s):
Support(s):
Langues disponibles :
Accessoires requis :
Pegi: (*) champs obligatoires

Pour compléter votre soumission...

Une archive « NomDuJeu_IGC2020 » (format : .tar/.tar.gz/.zip/.rar) à envoyer à l'adresse mail

igc@strasbourgfestival.com

doit

contenir:

- un dossier « pics », contenant 4 images du jeu (gameplay ou scène annexe) en 300 dpi (pour le

catalogue papier du Festival) et une image en 72 dpi en tant qu'image de présentation du jeu sur notre

site internet et nos réseaux sociaux ;

- un dossier « vids », contenant soit : (1) des vidéos du jeu (avec au minimum une vidéo de gameplay

ou un trailer montrant des phases de gameplay), ou (2) un fichier texte contenant des liens internet

(Youtube, Dailymotion, Vimeo etc.) si des vidéos de gameplay sont d'ores et déjà visionnables via des

sites d'hébergement de vidéos;

- un dossier « exe » contenant tous les fichiers nécessaires à l'installation et/ou au fonctionnement du

jeu dans des conditions optimales;

- un fichier « readme » contenant toute remarque pertinente pour la bonne installation/utilisation du

jeu et pour compléter sa présentation.

Confirmation

La personne désignée comme le représentant de l'équipe de développement atteste sur l'honneur

que:

- l'équipe de développement est l'auteur du jeu, et que l'équipe est détentrice de l'ensemble des droits

nécessaires pour procéder au développement de son jeu ;

- aucun élément du jeu n'est issu d'une copie illégale ;

- l'équipe a acquis l'ensemble des licences requises pour utiliser les outils de développement

nécessaires à la création de son jeu;

- l'équipe respecte l'ensemble des règles du présent concours sans exception ;

J'ai lu l'ensemble des règles avant de soumettre mon jeu vidéo.

Date et signature :